



(CP 125.01 :) Vous travaillez comme ouvrier dans une exploitation forestière ?  
Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

## Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

## Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1<sup>er</sup> octobre.

## A combien augmente mon salaire ?

L'augmentation s'élève à 0,43% Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention : les salaires minimums de votre secteur seront augmentés. Si vous gagnez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie), votre salaire ne sera pas nécessairement augmenté. Ce sont les accords ou les habitudes de votre entreprises qui détermineront s'il augmente ou pas.

<b>Salaires (38 heures/semaine)</b>	
<b>Feuillus</b>	
<b>abattage (euros/m<sup>3</sup>)</b>	
Toutes essences	
Catégorie 40/89	3,72
Catégorie 90 et plus	3,04
Peupliers	
Moins de 120 cm	3,64
120-179 cm	2,11
180 cm et plus	1,74
Toutes catégories	2,15
<b>Découpe et mise en tas sans chargement</b>	
Houppier, baliveaux et taillis; Qualité trituration	8,79 euro/stère
Houppier peuplier	8,36euro/ton
Houppier et baliveaux	6,74euro/ton
Fendage avec aide mécanisée	6,74 euro/stère
Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	0,73 euro/m <sup>3</sup>

<b>Salaires (38h/semaine)</b>		
<b>Résineux</b>		
<b>Abattage (euros/m<sup>3</sup>)</b>		
Catégories à la finition		Abattage devant ébrancheuse
Toutes essences (sauf pin sylvestre), bois non écorcés, en éclaircies		
30 et moins	23,69	2,67
31/40	15,20	2,67
41/50	10,15	2,05
51/60	7,75	2,05
61/70	7,41	2,05
71/119	6,74	1,68
120 et plus	5,41	1,29
Pour pelage forestièrement	+20%	
Pin sylvestre		
40/69	6,07	
70/89	5,09	
90 et plus	3,38	
<b>Découpe normale en quelque endroit que ce soit (euros/m<sup>3</sup>)</b>		
Tronches de sciage: cubage et recoupe de la pointe compris	En forêt	Sur chantier
Catégorie 60/89	0,89	0,58
Catégorie 90 et plus	0,58	0,39
Baliveaux		
Résineux 40/80 (max. 3 dimensions)	6,07	10,15

<i>Salaire horaire minimum ( par heure de travail effectif )</i>	
Non-qualifié	10,74
Spécialisés	11,69
Transporteur routier	11,69

<i>Indemnités</i>	
ouvrier transporteur routier	
Indemnité RGPT par heure	1,25
Indemnité RGPT par jour (max. 12 heures)	15,00

**S'affilier ?**

